

## **Annexe III – Votre entreprise et notre déchèterie intercommunale**

Madame, Monsieur,

Votre entreprise paie la taxe communale de base pour l'élimination des déchets ? Alors, elle peut, au même titre qu'une personne physique, utiliser le service communal – dont fait désormais partie Prox-iti – pour éliminer sans frais ses déchets assimilables à ceux produits par les ménages, tant en qualité que quantité.

Cette notion importante doit être bien comprise et respectée :

### **Les déchets spécifiques d'entreprise**

#### **NE SONT PAS**

#### **des déchets assimilables à des déchets urbains ménagers**

***Les déchets spécifiques que génèrent les activités de production ou de service de votre entreprise ne sont pas assimilables à des déchets urbains ménagers et les frais de gestion sont à la charge de votre entreprise.***

*Exemple : une entreprise de menuiserie peut éliminer sans frais les déchets de sa cafétéria, de ses activités administratives et de ses autres déchets assimilables à des déchets urbains au travers de la tournée de ramassage, des éco-points et de déchèterie. Par contre, les chutes de production (sciure, chutes de coupe, récupération de vieux meubles, etc) sont des déchets spécifiques qui ne sont pas considérés comme des déchets urbains.*

*De même les déchets verts d'un paysagiste ; les déchets liés à son activité d'un artisan du bâtiment ; les archives d'une assurance ou d'une administration ; les cartons d'un commerce ; les plastiques d'une exploitation agricole ; etc.*

*Par ailleurs, au-delà de 1 m<sup>3</sup> de déchets assimilables en qualité à des déchets urbains, la quantité est considérée comme industrielle et les déchets comme spécifiques.*

Au titre du monopole, pour accéder aux services de Prox-iti, vous devez utiliser l'identifiant qui vous a été remis. Le dépliant « mode d'emploi » décrit les règles de fonctionnement et la liste des déchets repris.

Au titre de vos déchets spécifiques d'activité, vous ne pouvez pas accéder aux services de Prox-iti. Vous pouvez vous diriger vers un centre de tri officiel.

Votre sens des responsabilités entrepreneuriales est aussi une précieuse contribution à l'effort régional de gestion optimale des déchets. Nous vous en remercions vivement et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.